

A ce titre, elle préconise la suppression :

- De toutes les activités annexes aux entraînements ou compétitions (présentation des athlètes, coup d'envoi ...)
- Des moments de convivialité sur le site concerné en privilégiant le déroulement de ces temps de partage au sein d'établissements professionnels répondant aux mesures sanitaires en vigueur.

3. PROTOCOLE MEDICAL DE REPRISE DES COMPETITIONS AU NIVEAU REGIONAL ET ACADEMIQUE

« Soyez responsables pour votre santé et celle des autres »

3.1. Compétitions concernées

Dans un premier temps, les compétitions concernées par le présent protocole sont les suivantes :

- Compétitions académiques
- Compétitions de ligues
- Défis régionaux

A partir du 1^{er} janvier 2021, les championnats nationaux et rencontres inter-ligues seront soumis à un protocole spécifique.

Avant le 1^{er} janvier 2021, les évènements nationaux sous forme de défis nationaux feront l'objet d'une communication spécifique.

3.2. Précautions

Il revient à chaque AS de définir la politique de suivi médical de son effectif et encadrement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire locale.

3-3. Gestion de signes du Covid-19 au sein du groupe



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge, le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :

-  Consultez rapidement votre médecin pour qu'il décide si vous devez être testé
-  En attendant les résultats, restez chez vous et évitez tout contact

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000** (appel gratuit)

3-4. Situation d'isolement des personnes

Tout étudiant, impliqué dans une rencontre universitaire qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires) doit, dans le respect des recommandations de l'Etat et des ARS, être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement les tests idoines et appliquer les mesures préconisées en veillant à remonter l'information à son référent Covid.

3-5. Suivi des arbitres et officiels

Chaque arbitre ou officiel, en responsabilité, procède à un test s'il ressent l'apparition de symptômes puis, en cas de résultat positif au COVID, prévient immédiatement le site de Ligue en charge des désignations.